



Certificat d'**A**ptitude aux **F**onctions
d'**I**nstituteur ou de **P**rofesseur des **É**coles
Maître **F**ormateur

Rapport du jury



- EPREUVES GENERALISTES
- EPREUVE COMPLEMENTAIRE DE SPECIALISATION

Table des matières

ÉPREUVES DU CAFIREMF GÉNÉRALISTE.....	2
INTRODUCTION.....	2
I. Références réglementaires.....	2
II. Se présenter au CAFIREMF : une décision professionnelle éclairée.....	2
III. Analyse quantitative de la session 2026.....	3
IV. Épreuve 1 – Pratique de classe.....	5
V. Épreuve 2 – Analyse de séance.....	8
VI. Synthèse de l'usage du numérique.....	11
VII. Remarques et difficultés en lien avec le déroulement des épreuves.....	12
ÉPREUVE FACULTATIVE COMPLÉMENTAIRE DE SPÉCIALISATION.....	13
Introduction.....	13
I. Épreuve 1 – Séquence 1 - Rédaction d'un rapport d'activités.....	13
II. Épreuve 1 – séquence 2 – séance de formation professionnelle collective.....	14
III. Épreuve 1- séquence 3 : entretien avec le jury.....	15
Conclusion.....	16



ÉPREUVES DU CAFIPEMF GÉNÉRALISTE



INTRODUCTION

Ce rapport a pour finalité de dresser un bilan des épreuves du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Maître Formateur (CAFIPEMF), session 2026. Il restitue les constats effectués par les jurys des différentes commissions et s'adresse tant aux futurs candidats qu'aux formateurs et conseillers pédagogiques qui les accompagnent dans leur parcours de préparation.

Cette certification vise à reconnaître et valoriser les compétences pédagogiques des conseillers pédagogiques et maîtres formateurs du premier degré, dans la double exigence de la polyvalence et des orientations prioritaires de l'école primaire. Elle est ouverte à tout enseignant remplissant les conditions réglementaires d'inscription, et chaque candidature témoigne d'un engagement professionnel que le jury salue. Ce dernier a ainsi relevé, chez les candidats les plus avancés dans cette démarche, de réels points d'appui encourageants : des séances construites avec soin, une aptitude au dialogue professionnel, des postures d'écoute affirmées et une mobilisation pertinente des références didactiques et institutionnelles — autant de signes d'une pratique en pleine maturation, qui augure favorablement de l'exercice de la fonction de formateur.

Néanmoins, les résultats de la session 2026 sont également le signe que le CAFIPEMF sanctionne un niveau d'expertise exigeant. Ils rappellent ainsi que l'inscription au CAFIPEMF nécessite une maîtrise pédagogique et didactique déjà constituée.

Ce rapport s'inscrit dans une double perspective : rendre compte fidèlement du travail des jurys et offrir, à ceux qui envisagent de se présenter aux prochaines sessions, des repères utiles pour apprécier leur degré de préparation et orienter leur parcours de développement professionnel.

I. Références réglementaires

- BO du 27 mai 2021
- Arrêté du 4 mai 2021 fixant l'organisation du CAFIPEMF
- Décret n° 2021-548 du 4 mai 2021 modifiant le CAFIPEMF

II. Se présenter au CAFIPEMF : une décision professionnelle éclairée

Le CAFIPEMF est une certification exigeante, ouverte à tout enseignant du premier degré justifiant des conditions réglementaires requises. Cette ouverture est une richesse : elle témoigne de la confiance accordée à l'initiative et à l'ambition professionnelle de chacun. Elle suppose néanmoins, de la part du candidat, une réflexion préalable sur son niveau de préparation effective.

Ce que le CAFIPEMF évalue :

Se présenter au CAFIPEMF suppose que le candidat soit déjà engagé, dans sa pratique quotidienne, dans une dynamique professionnelle caractérisée par plusieurs marqueurs fondamentaux :

- une maîtrise didactique et pédagogique solide, appuyée sur la recherche et les préconisations institutionnelles ;
- une posture réflexive construite, permettant d'analyser sa propre pratique avec distance et rigueur ;
- des choix d'enseignement délibérés, cohérents et argumentables ;
- une volonté d'accompagner avec bienveillance le développement professionnel de ses collègues.

Ces éléments se construisent dans la durée, au fil d'un cheminement professionnel progressif, et doivent déjà être pleinement engagés, dans le réel de la pratique, au moment de l'inscription.

La visite-conseil : un outil au service du candidat

La visite-conseil, qui précède l'inscription, constitue un temps fort de ce parcours de préparation. Elle n'est pas une formalité mais un véritable moment de dialogue professionnel à part entière. Les échanges et observations qui en découlent offrent au candidat un regard extérieur précieux sur sa pratique et lui permettent d'apprécier, avec sérénité et lucidité, l'adéquation entre son positionnement professionnel actuel et les attendus du jury. C'est à partir de ces éléments que la décision de s'inscrire — ou de poursuivre encore son développement professionnel avant de le faire — peut être prise dans les meilleures conditions, au bénéfice du candidat lui-même.

Un engagement qui ouvre des responsabilités

S'inscrire au CAFIPEMF, c'est choisir le bon moment dans sa carrière et dans sa vie professionnelle — un moment où l'on se sent prêt à incarner, devant le jury, la posture du formateur et non plus seulement celle de l'enseignant. C'est aussi s'engager dans des missions au service de la formation des maîtres : tutorat de professeurs stagiaires et d'étudiants en master MEEF, actions de formation en circonscription, direction d'école d'application, intervention à l'INSPE. Autant de missions qui requièrent une expertise confirmée et une posture professionnelle pleinement assumée.

III. Analyse quantitative de la session 2026

Vue d'ensemble des candidats inscrits

La session 2026 a enregistré 30 candidats inscrits, dont 25 se sont effectivement présentés aux épreuves (taux de présence : 83 %).

30	25	83 %	9	36 %
Candidats inscrits	Candidats présents aux épreuves	Taux de présence	Candidats admis	Taux d'admission

Profil des candidats présents

Parmi les 25 candidats présents :











Profil	Nombre	%
Réinscriptions (sessions précédentes)	14	56 %
Candidats ayant conservé une note ≥ 10 (session 2025) – 1 seule épreuve	6	24 %
Candidats sans classe	8	32 %
Directrice déchargée (épreuve aménagée)	1	4 %

La proportion importante de réinscriptions (56 %) témoigne du réel investissement des candidats dans la durée pour obtenir la certification. Elle interroge également la qualité de la préparation initiale et confirme l'importance d'un accompagnement renforcé en amont de la première candidature.



Répartition géographique des candidats

Les candidats sont issus de l'ensemble des circonscriptions de l'Académie, à l'exception du Morne Rouge. Le service académique de l'école inclusive (SAEI) est représentée par 3 candidats.

Circonscription	Candidats	
Rivière Salée	5	
Lamentin	4	
Fort-de-France	3	
Schoelcher	3	
Trinité	2	
Saint-Esprit	2	
Saint-Joseph	2	
SAEI	3	
Marigot	1	
Marin	1	
Morne Rouge	0	—



Résultats de l'admission

9	8	16	36 %	36,4	12,1
Admis	Candidats admis se présente au moins pour la seconde fois	Ajournés	Taux d'admission	Note totale la plus haute (/40)	Note totale la plus basse (/40)

- ⇒ Sur les 25 candidats présents, 9 ont obtenu la moyenne requise ($\geq 10/20$) à chacune des deux épreuves.
- ⇒ Les 16 candidats ajournés se répartissent entre ceux n'ayant pas atteint la moyenne à l'une ou aux deux épreuves.
- ⇒ L'écart important entre la note la plus haute (36,4/40) et la plus basse (12,1/40) traduit une forte hétérogénéité des niveaux au sein du groupe.

Analyse par épreuve

	Moyenne /20	Note min.	Note max.	Notes ≥ 10
Épreuve 1 – Pratique de classe	9,79	5,3	18,1	12 / 25
Épreuve 2 – Analyse de séance	10,36	6,2	18,3	12 / 25
Total /40	20,15	12,1	36,4	—

- ⇒ Les deux épreuves affichent des résultats comparables, avec exactement 12 candidats ayant obtenu la moyenne dans chacune.
- ⇒ La moyenne à l'épreuve 2 (10,36) est légèrement supérieure à celle de l'épreuve 1 (9,79), ce qui suggère que la conduite d'entretien professionnel est davantage maîtrisée que la dimension didactique de la pratique de classe.
- ⇒ Ces deux moyennes, situées autour du seuil de réussite, confirment le niveau d'exigence de la certification.

Distribution des notes – Épreuve 1

Tranche de notes – Épreuve 1 (/20)	N	%	Répartition
Moins de 8	6	24%	
De 8 à 9,9	7	28%	
De 10 à 11,9	8	32%	
De 12 à 13,9	2	8%	
14 et plus	2	8%	



- ⇒ 52 % des candidats n'ont pas atteint la moyenne à l'épreuve 1.
- ⇒ La majorité des notes se concentrent entre 8 et 12, révélant un groupe en phase de construction de l'expertise attendue.
- ⇒ Les très bons résultats (≥ 14) restent rares : 2 candidats seulement, dont un avec la note maximale de 18,1.

Distribution des notes – Épreuve 2

Tranche de notes – Épreuve 2 (/20)	N	%	Répartition
Moins de 8	5	20%	
De 8 à 9,9	8	32%	
De 10 à 11,9	5	20%	
De 12 à 13,9	4	16%	
14 et plus	3	12%	

- ⇒ À l'épreuve 2, la distribution est légèrement plus favorable : 28 % des candidats ont obtenu 12 ou plus, contre 16 % à l'épreuve 1.
- ⇒ Néanmoins, 52 % des candidats restent sous la barre des 10, soulignant les marges de progrès encore importantes dans la maîtrise de la conduite d'entretien professionnel, de la rédaction du rapport de visite et de l'argumentation didactique lors de l'entretien avec le jury.

IV. Épreuve 1 – Pratique de classe

Déroulement de l'épreuve

Cette épreuve 1 se décompose en **DEUX** séquences consécutives (le candidat dispose d'une pause de 15 minutes entre chaque séquence).

Des grilles d'évaluation de l'épreuve permettent d'identifier les attentes du jury.

SEQUENCE 1

Observation par le jury d'un temps d'enseignement assuré par le candidat (60 minutes).

Le temps d'enseignement observé porte, au choix du candidat et en fonction de son lieu d'exercice professionnel :

Soit sur le FRANÇAIS en école élémentaire ou sur les ACTIVITES LANGAGIERES en école maternelle ;
Soit sur les MATHÉMATIQUES en école élémentaire ou sur la CONSTRUCTION DU NOMBRE en école maternelle.

Pour une durée **maximum de 20 minutes**, le temps d'enseignement peut également porter, de manière complémentaire et au choix du candidat, sur un autre domaine d'enseignement du programme. Dans ce cas, cela doit contribuer explicitement à l'apprentissage des élèves en français ou en mathématiques et le candidat explicitera son choix en séquence 2.

Les attendus de l'épreuve sont les suivants :

- Conduire une analyse didactique et pédagogique ;
- Inscrire sa pratique dans le cadre institutionnel ;
- Proposer des outils, démarches et supports de qualité ;
- Réfléchir à sa propre pratique.

SÉQUENCE 2 :**Entretien consécutif à la séquence 1 entre le candidat et le jury (60 minutes).**

L'entretien consiste en un échange permettant au candidat, notamment, d'explicitier ses choix concernant le temps d'enseignement observé par le jury en séquence 1.

Il s'assure en particulier de la bonne maîtrise par le candidat des contenus didactiques et pédagogiques de l'enseignement du français ou des mathématiques.

Les attendus de l'épreuve :

- Cette épreuve permet au jury d'évaluer la capacité du candidat à :
- Conduire une analyse de sa propre pratique ;
- Inscrire sa pratique dans le cadre des programmes d'enseignement, du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des attendus institutionnels liés au contexte d'exercice ;
- Proposer des outils, démarches et supports d'enseignement de qualité ;
- Maîtriser des contenus didactiques et pédagogiques de l'enseignement du français ou des mathématiques.

EPREUVE 1 AMENAGEE

L'observation d'un candidat **directeur d'école déchargé** de classe peut être réalisée, lors de l'animation d'une réunion de nature pédagogique (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil école-collège) ou d'une action de formation professionnelle collective, initiale ou continue.

L'observation d'un candidat exerçant à titre dérogatoire **les fonctions de conseiller pédagogique** est réalisée lors de l'animation par le candidat d'une action de formation professionnelle collective. Cette action concerne un groupe d'enseignants en formation initiale ou en formation continue.

L'épreuve aménagée est réalisée à la demande du candidat au moment de l'inscription.

La grille d'évaluation est spécifique pour ce choix d'épreuve.

Les attendus de l'épreuve aménagée sont les suivants :

- Animer, réguler et recentrer les échanges en permettant la circulation de la parole et la participation active de tous, de manière à faire avancer le traitement de la problématique travaillée ;
- Proposer des outils, démarches et supports didactiques et pédagogiques utiles, des prolongements possibles ;
- Concevoir, organiser et animer une action de formation ancrée dans une problématique professionnelle ;
- Inscrire son action de formation dans le cadre des programmes d'enseignement, du socle commun et des attendus institutionnels liés au contexte d'exercice.

Analyse qualitative – Épreuve 1, Séquence 1 : Pratique de classe**Points positifs repérés chez les meilleurs candidats :**

- Des séances préparées avec sérieux, suivant le cadre institutionnel ;
- Des documents de préparation réfléchis, de qualité et en adéquation avec les attendus de l'épreuve ;
- Prise en compte pertinente des résultats aux évaluations nationales pour orienter les choix de séance et répondre aux besoins réels des élèves ;
- Une gestion de classe maîtrisée en lien avec un climat serein et bienveillant,
- Une posture professionnelle adaptée au niveau et aux besoins des élèves ;
- Des objectifs d'apprentissage clairement identifiés dans la fiche de préparation, en lien avec les compétences visées et les attendus institutionnels ;
- Une bonne gestion du temps et des transitions ;
- Des choix préalables ajustés en fonction des réactions et des réponses des élèves ;
- Une utilisation pertinente de l'outil numérique pour soutenir la manipulation et la verbalisation ;
- Une prise en compte de l'hétérogénéité de la classe notamment pour les élèves à besoins éducatifs en appui sur un usage de dispositifs adaptés ;
- Une variété des modalités de travail : alternance groupe classe et petits groupes, pédagogie de projet, enseignement explicite.



Points à améliorer repérés :

Le jury note chez une part des candidats aux compétences fragiles :

- Une compréhension encore insuffisante des enjeux didactiques, notamment en français et en mathématiques : les connaissances et l'expertise didactiques restent fragiles pour une part des candidats ;
- Des objectifs de séance manquant de clarté ou d'évaluabilité ; des décalages entre outils/démarches proposés et l'objectif affiché de la séance ;
- La différenciation pédagogique insuffisamment anticipée et mise en œuvre : peu d'adaptation aux profils des élèves, notamment pour les élèves en difficulté ou à besoins éducatifs particuliers ;
- Une phase d'institutionnalisation et de mise en commun absente ou insuffisante ;
- En maternelle, les unités satellites et pédagogiques qui ne permettent pas toujours d'apprentissages dans le domaine cible ;
- La prise en compte de l'ATSEM et de l'AESH dans la séance ;
- Un enchaînement d'activités ne permettant pas aux élèves d'apprendre ;
- Une gestion du temps perfectible ;
- Les interactions entre pairs insuffisantes : les échanges restant principalement sur l'axe enseignant/élèves ;
- Des consignes parfois imprécises ou ambiguës, pouvant induire des malentendus chez les élèves ;
- La mise en œuvre de séances issues directement de ressources officielles insuffisamment appropriées et adaptées au profil réel de la classe ;
- La place de la métacognition et de l'étaillage insuffisamment pensée.

Recommandations aux candidats

À la lumière des points positifs et des axes d'amélioration relevés, les membres du jury formulent les recommandations suivantes afin d'optimiser la préparation et la réussite des candidats à cette épreuve :

- Se familiariser avec les livrets d'accompagnement des programmes au-delà des programmes eux-mêmes, et s'approprier pleinement les notions didactiques avant chaque enseignement ;
- Rédiger une fiche de préparation qui identifie clairement les objectifs et les compétences ciblées, et veiller à ce que les outils, démarches et activités soient rigoureusement en adéquation avec cet objectif ;
- Anticiper une différenciation pertinente et formaliser les ajustements dans la préparation écrite ; observer en temps réel les réactions des élèves et ajuster ses réponses professionnelles en conséquence ;
- Porter une attention particulière à la rédaction des consignes : une consigne bien formulée et adaptée au niveau des élèves est aussi un indicateur fort de la maîtrise didactique du candidat ;
- Concevoir des séances qui rendent l'élève acteur de ses apprentissages : étaillage, métacognition, interactions entre pairs, institutionnalisation ;
- Prendre appui sur les évaluations nationales et l'hétérogénéité de la classe pour éclairer les choix pédagogiques ;
- Solliciter l'équipe de circonscription pour affiner la préparation et enrichir les pratiques.

Analyse qualitative – Épreuve 1, Séquence 2 : Entretien avec le candidat

Points positifs repérés

Lors des entretiens, les jurys ont mis en évidence plusieurs points forts :

- Des candidats à l'écoute, instaurant un dialogue constructif et acceptant la controverse professionnelle ;
- Une capacité à conduire une analyse distanciée et argumentée de sa propre pratique, en mobilisant des références didactiques, pédagogiques et institutionnelles ;
- Une bonne articulation entre les choix opérés en séquence 1 et le cadre des programmes, du socle commun et des attendus institutionnels ;
- Une posture de formateur déjà engagée pour certains candidats, avec un retour réflexif pertinent sur la séance ;
- Des ressources institutionnelles ou issues de la recherche citées et présentées, parfois remises en version papier.



Points à améliorer repérés

Le jury a relevé plusieurs points nécessitant des améliorations, mettant en évidence des fragilités qui ont impacté la qualité des échanges :

- Une analyse chronologique ou descriptive de la séance sans prise de recul ni questionnement didactique approfondi ;
- Le fait que certains candidats restent dans une posture d'enseignant et peinent à se projeter dans le métier de formateur ;
- Des recours limités aux références théoriques ; les connaissances scientifiques et pédagogiques sont peu convoquées pour questionner la pratique et argumenter les choix ;
- Des savoirs didactiques trop superficiels, limitant la pertinence de la réflexion engagée ;
- Une pression émotionnelle forte pour certains candidats, constituant un frein à la prise de recul.

Recommandations aux candidats

Le jury a formulé plusieurs conseils pour aider les candidats à adopter une posture de formateur plus affirmée :

- Adopter une posture de formateur dès la préparation : la séance de pratique de classe est aussi une mise en situation de ce que l'on conseillera à un professeur des écoles à accompagner ; elle doit être pensée comme telle ;
- S'entraîner à l'analyse réflexive de sa pratique en mobilisant des références didactiques et pédagogiques identifiées ;
- Savoir distinguer et hiérarchiser points forts et marges de progrès ;
- Développer une posture d'ouverture à la controverse professionnelle : accepter le questionnement, nourrir le dialogue et relativiser « ses croyances » au regard du réel et des apports scientifiques ;
- Lors des échanges avec le jury, justifier ses réponses en s'appuyant sur des apports théoriques et institutionnels, et non seulement sur la pratique courante de classe ;
- Prendre appui sur les productions des élèves et des traces issues de la classe pour justifier l'argumentation ;
- Mieux intégrer la continuité des enseignements en français et en mathématiques ainsi que la dimension transversale des fondamentaux.

V. Épreuve 2 – Analyse de séance

Séquence 1 :

Observation en classe d'un instituteur ou d'un professeur des écoles stagiaire ou titulaire par le candidat, en présence du jury (60 minutes).

Selon le choix précédemment opéré par le candidat pour le niveau et le domaine d'enseignement lors de la première épreuve d'admission, l'enseignant observé sera choisi dans un autre niveau (maternelle versus élémentaire) et conduira un temps d'enseignement dans un autre domaine d'enseignement (français ou activités langagières versus mathématiques ou construction du nombre).

Le candidat peut demander au professeur des écoles observé de mettre à sa disposition le ou les documents de préparation de la séance qu'il conduit et tout autre document qu'il jugera utile pour aider à l'appréciation de cette séance.

SÉQUENCE 2 :

Analyse de la séance observée par le candidat avec le professeur des écoles concerné, en présence du jury (30 minutes). (Consécutive à la séquence 1)

Les attendus de cette partie de l'épreuve :

Ces deux premières séquences permettent au jury d'évaluer la capacité du candidat à :

- Mener un dialogue professionnel constructif en prenant appui sur les points forts et les marges de progrès de l'enseignant observé ;
- Ordonner et hiérarchiser ses remarques ;
- Formuler des conseils pertinents et opérationnels au regard de la situation observée et à s'assurer de leur compréhension ;
- Proposer des pistes de réflexion et des prolongements possibles



SÉQUENCE 3 :

Rédaction du rapport de visite

Production par le candidat d'un rapport de visite sur la séance observée en séquence 1 et à la séquence 2.

Ce rapport de visite est transmis par le candidat au service organisateur (DEC) au maximum deux semaines après la date des séquences 1 et 2. Il ne doit pas excéder 2 pages.

SÉQUENCE 4 :

Entretien du candidat avec le jury (60 minutes).

Le candidat procède à une analyse distanciée de son entretien avec l'enseignant observé lors de la séquence 2, explicite ses intentions et présente le rapport de visite rédigé en séquence 3.

Le questionnement du candidat par le jury dépasse le cadre de la séance observée en séquence 2.

Les attendus de cette partie l'épreuve :

Ces deux dernières séquences permettent au jury d'évaluer :

- Les connaissances pédagogiques et didactiques du candidat ;
- Son aptitude à évaluer ;
- Sa capacité à conseiller et à accompagner les professeurs des écoles, en particulier dans les domaines du français ou des mathématiques ;
- Sa capacité à entendre et intégrer les remarques des examinateurs.

Analyse qualitative – Épreuve 2, Séquences 1 et 2 : Entretien avec l'enseignant observé**Points positifs repérés**

Lors des entretiens, les jurys ont mis en évidence plusieurs points forts :

- Une structure de l'entretien maîtrisée, mise en œuvre avec bienveillance et professionnalisme ; avec une annonce claire du plan et du déroulement ;
- Une posture d'écoute et de conseil ;
- Un climat de confiance propice à l'échange ;
- Une valorisation des réussites et des propositions concrètes d'amélioration ;
- Une observation attentive de la séance avec repérage pertinent et hiérarchisé des points forts et des marges de progrès du PE observé ;
- Une référence aux documents institutionnels, notamment les programmes et les guides, pour mener son entretien et prodiguer ses conseils ;
- Un appui sur les faits de classe pour contextualiser les conseils donnés ;
- Une prise en compte des propos de l'enseignant pour ajuster son entretien ;
- Une analyse de pratique inscrite dans le cadre des programmes d'enseignement et dans la recherche.

Points à améliorer repérés

Le jury a relevé plusieurs points nécessitant des améliorations, mettant en évidence des fragilités qui ont impacté la qualité des échanges :

- Un excès de bienveillance : certains entretiens glissent vers un échange entre collègues PE, sans que la posture de formateur soit clairement assumée.
- L'axe didactique peu ou pas abordé : absence ou insuffisance de références théoriques mobilisées.
- Les axes prioritaires ne sont pas toujours clairement définis et priorisés.
- Des difficultés à sortir d'un plan préétabli et à s'adapter aux interactions avec l'enseignant observé ;
- Une gestion du temps perfectible : certains candidats n'ont pu aller au bout des axes de progrès proposés, d'autres à-contrario n'ont pas utilisé tout le temps et sont restés superficiels ;
- Un manque de précision sur les indicateurs de différenciation et sur les besoins éducatifs particuliers ;
- Un entretien qui reste surtout au stade de la description ;
- Des conseils formulés au niveau du « quoi améliorer » sans aller jusqu'au « comment s'y prendre » : l'enseignant observé est informé des écarts mais insuffisamment outillé pour les réduire ;
- Point d'alerte : des situations questionnant la sécurité physique ou psychosociale des élèves n'ont pas systématiquement été relevées lors de l'observation.



Recommandations aux candidats

Le jury a formulé plusieurs conseils pour accompagner les candidats dans leur préparation :

- Assumer pleinement la posture de formateur et le rôle de l'entretien dans le développement professionnel : un retour honnête sur la pratique observée, formulé avec tact et bienveillance, est davantage au service du développement des gestes professionnels de l'enseignant qu'un discours lissé qui esquivé les points de fragilité ;
- Utiliser des connaissances théoriques solides pour réduire l'écart entre ce qui pourrait être attendu et ce qui a été observé, en s'assurant de la compréhension du PE (reformulation, questionnement de vérification) ;
- Toute situation questionnant la sécurité physique ou psychosociale des élèves doit être relevée sans exception et faire l'objet d'un conseil clair et opérationnel ;
- Penser un geste de questionnement favorisant l'analyse de l'enseignant (questions ouvertes, relances) ; passer d'une posture de conseil à un accompagnement réflexif ;
- Multiplier les entraînements à cette épreuve ainsi que la participation aux formations et groupes de travaux réflexifs ;
- Il est parfois inutile de présenter trois axes : si la pratique observée ne permet d'en dégager que deux, il vaut mieux les approfondir avec le PE ;
- Mettre à profit le temps de préparation pour identifier la pertinence des références qui seront proposées lors de l'entretien.

Analyse qualitative – Épreuve 2, Séquence 3 : Le rapport de visite

Points positifs repérés

Au cours de l'épreuve, les jurys ont mis en évidence différents éléments positifs :

- Des rapports fidèles aux observations faites lors des séances et aux conseils apportés, majoritairement bien structurés, clairs et utiles pour les enseignants observés ;
- La conformité aux exigences formelles : pagination, registre de langue correct, syntaxe et orthographe maîtrisées, respect du cadre imposé (nombre de pages) ;
- La structure analytique thématique, avec une mise en lien avec les compétences professionnelles du référentiel, offrant une lecture cohérente et professionnellement ancrée ;
- La cohérence entre observation et analyse ;
- Les justifications par les procédures et traces de la séance observée.

Points à améliorer repérés

Le jury souligne plusieurs points à améliorer :

- Des erreurs de destinataires fréquentes : le rapport est rédigé à l'intention des membres du jury plutôt que de l'enseignant observé ;
- Des conseils essentiellement prescriptifs, insuffisamment ancrés dans les observables réels de la visite et trop généraux pour être directement mobilisables par l'enseignant ;
- Les enjeux didactiques insuffisamment maîtrisés, nuisant à la profondeur et à la pertinence de l'analyse ;
- Des ressources proposées trop volumineuses et sans guidage suffisant pour l'enseignant ;
- Le manque de cohérence globale du document : l'équilibre entre description, analyse et recommandations n'est pas toujours respecté ;
- Certains rapports non fidèles à ce qui a été observé ou présentant un usage excessif de codes couleurs nuisant à la lisibilité.

Recommandations aux candidats

Les membres du jury font les recommandations suivantes :

- Rédiger le rapport de visite comme s'il s'adressait à l'enseignant observé : l'écrit doit s'inscrire dans une perspective d'accompagnement et de développement professionnel.
- Structurer le rapport de façon analytique (par rubriques, par compétences professionnelles) et non chronologique ; y inclure une conclusion faisant levier vers l'évolution de la pratique.
- Être au clair avec les attendus de la rédaction du rapport de visite : destinataire, structure, enjeux.
- Formuler des conseils opérationnels ancrés dans les observables réels de la visite ; appuyer les préconisations sur des références didactiques maîtrisées.
- Utiliser le lexique officiel des compétences professionnelles.



Analyse qualitative – Épreuve 2, Séquence 4 : Entretien avec le jury

Points positifs repérés

Les meilleurs candidats se sont distingués par la qualité de leur prestation. Ils ont su :

- Prendre du recul pour traiter et prendre en compte les remarques des examinateurs ;
- Faire un retour critique à propos de leur entretien avec le formé et de leur propre rapport de visite. et ainsi faire évoluer leur réflexion entre la rédaction et la séquence 4 ;
- Argumenter l'analyse et accepter la controverse dans un esprit constructif ;
- Mobiliser des références didactiques variées et pertinentes (Eduscol, Magistère, matrices académiques), témoignant d'une volonté d'étayer la réflexion ;
- Montrer un engagement personnel dans une démarche de recherche personnelle ;
- Mettre en avant la richesse de leurs expériences ;
- Citer des références théoriques pertinentes.

Points à améliorer repérés

Plusieurs axes d'amélioration ont également été relevés, ils portent notamment sur :

- La reprise chronologique ou descriptive de l'entretien et du rapport de visite sans prise de distance ni enrichissement théorique ;
- La maîtrise insuffisante des enjeux didactiques, des concepts pédagogiques et des connaissances disciplinaires pour répondre de façon experte et concise au questionnement du jury ;
- Les réponses trop générales et insuffisamment opérationnelles, notamment dans la description des modalités concrètes d'accompagnement ;
- La difficulté à s'emparer pleinement du questionnement du jury pour faire évoluer sa réflexion ;
- La représentation du métier de formateur encore incomplète ; certains candidats restent centrés sur une posture d'enseignant.

Recommandations aux candidats

Les observations conduisent le jury à formuler les recommandations suivantes, en vue d'aider les candidats à dépasser la posture de l'enseignant pour incarner pleinement celle du formateur :

- Présenter le rapport de visite de manière synthétique et problématisée, sans se limiter à une redite ;
- Justifier de manière argumentée les axes de conseil retenus, en lien avec les contenus didactiques et pédagogiques ;
- Accepter et nourrir la controverse professionnelle avec le jury, répondre avec précision ;
- S'engager dans une réponse personnelle, argumentée et sincère aux questions ouvertes du jury, plutôt que de chercher une réponse supposée attendue ;
- Consolider les savoirs didactiques afin de sécuriser les analyses et les préconisations ;
- Approfondir la compréhension du métier de formateur, en intégrant davantage les dimensions d'accompagnement réflexif et de développement professionnel ;
- S'appuyer sur l'auto confrontation pour réfléchir sur ses gestes professionnels de formateur en situation d'entretien ;
- Effectuer une veille pédagogique active en préparation de cette épreuve.

VI. Synthèse de l'usage du numérique

Points positifs repérés

L'outil numérique est utilisé de façon pertinente par certains candidats, notamment pour capter l'attention des élèves ou soutenir la manipulation et la verbalisation. Le jury valorise :

- Le recours au vidéoprojecteur, largement répandu, qui facilite la visualisation des documents et les échanges ;
- L'utilisation variée du numérique et de l'IA pour l'analyse des productions orales des élèves, l'enregistrement, la diffusion musicale ;
- Le choix approprié des modalités d'utilisation au bon moment et à bon escient.
- Les conseils donnés à l'enseignant observé pour améliorer sa séance avec le numérique.



Points à améliorer repérés

Les observations du jury ont permis d'identifier plusieurs axes d'amélioration récurrents :

- L'usage en classe manque encore de plus-value : l'outil n'est pas pleinement intégré pour enrichir les apprentissages ou soutenir la différenciation ;
- L'usage doit répondre à une problématique de classe et ne pas constituer un dispositif supplémentaire non justifié ;
- L'intégration du numérique demeure souvent insuffisante ou « cosmétique » ; les outils ne sont pas toujours utilisés à bon escient en lien avec les objectifs d'apprentissage ;
- Les candidats doivent montrer une maîtrise des outils utilisés.

Recommandations

Les membres du jury font les recommandations suivantes :

- Intégrer le numérique de façon raisonnée et adaptée au contexte d'exercice : chaque usage doit répondre à un besoin pédagogique identifié ;
- Intégrer davantage de supports numériques dans la classe pour enrichir l'apprentissage et soutenir la différenciation pédagogique. Le numérique ne doit pas se limiter au vidéoprojecteur ou au TNI : il peut constituer une aide à la différenciation pédagogique.
- Anticiper les aléas techniques et prévoir une alternative en cas de défaillance du matériel ;
- Proposer à l'enseignant accompagné des conseils pour une intégration du numérique dans sa séance après avoir vérifié que le contexte le permet.

VII. Remarques et difficultés en lien avec le déroulement des épreuves

Plusieurs commissions ont formulé des observations d'ordre organisationnel :

- Le jury signale une difficulté récurrente liée à l'épreuve conduite en école maternelle : l'enseignant observé doit proposer, sur l'ensemble des ateliers — atelier dirigé comme ateliers satellites —, des activités relevant soit de la maîtrise de la langue, soit des mathématiques. Le non-respect de cette exigence a conduit dans un cas à reporter l'épreuve.
- Les directeurs veilleront à informer tous les personnels de l'école lors de la passation des épreuves afin d'éviter les intrusions gênantes. L'accueil des membres du jury doit être prévu avec un nombre de places assises suffisant et un mobilier adapté.
- Une salle adéquate doit être réservée pour recevoir le jury et le candidat lors de l'épreuve 1 ; l'exiguïté de certaines salles a constitué une difficulté.



ÉPREUVE FACULTATIVE COMPLÉMENTAIRE DE SPÉCIALISATION



Introduction

Après trois années d'exercice des fonctions auxquelles la certification donne accès, les titulaires du Cafipemf peuvent se présenter à une épreuve facultative complémentaire de spécialisation. Cette attestation permet de prétendre à l'exercice de missions spécifiques et à l'affectation sur des postes pour lesquels cette spécialisation est requise.

L'épreuve complémentaire de spécialisation porte, au choix du candidat, sur l'un des neuf domaines indiqués à l'article 17 de l'arrêté : arts visuels, éducation physique et sportive, éducation musicale, enseignement en maternelle, enseignement et numérique, Histoire-géographie-enseignement moral et civique, langues et cultures régionales, langues vivantes étrangères, sciences et technologie.

Le présent rapport reprend les contributions des jurys de la session 2026 pour l'épreuve complémentaire des spécialisations **Éducation Physique et Sportive (EPS)** et **Enseignement en maternelle**.

- Des rapports d'activités ;
- Des séquences de formation conduites notamment de la participation des formés ;
- De la maîtrise des connaissances pédagogiques et didactiques spécifiques à chaque spécialisation.

Le rapport met en évidence les points positifs, les aspects à améliorer, et formule des recommandations visant à accompagner le développement professionnel des candidates et leur préparation aux exigences de l'épreuve.

I. Épreuve 1 – Séquence 1 - Rédaction d'un rapport d'activités.

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE :

Le candidat transmet aux services de la division des examens et concours un rapport d'activité. Le rapport d'activités consiste en une présentation de ses activités professionnelles, effectuées en particulier en qualité de professeur des écoles maître formateur, tuteur ou de conseiller pédagogique et qui contribuent à l'acquisition des compétences propres à la spécialisation visée.

Il est constitué d'un écrit d'une longueur maximum de cinq pages et sans annexe ; le cas échéant, tout élément complémentaire destiné à éclairer l'action du candidat sera communiqué sous forme de lien Internet mentionné à la fin du rapport dans la limite des cinq pages mentionnées précédemment.

Les attendus de l'épreuve :

Cette épreuve permet au jury d'évaluer la capacité du candidat à :

- Rédiger un rapport d'activités clair, structuré et conforme ;
- Utiliser un langage écrit maîtrisé et précis ;
- Identifier et sélectionner dans son parcours professionnel des activités qui ont contribué à l'acquisition de compétences propres à la spécialisation visée ;
- Analyser sa pratique de manière distanciée ;
- S'inscrire dans une démarche de développement des compétences.

ANALYSE QUALITATIVE – ÉPREUVE 1, SÉQUENCE 1 : RAPPORT D'ACTIVITÉS

Points positifs repérés

Les meilleurs candidats ont produit des rapports globalement structurés conformément aux attendus institutionnels. Ils exposent leur expérience professionnelle dans leur domaine de spécialisation en la

contextualisant. Ils témoignent d'un engagement réel vis-à-vis de la spécialité et de leur connaissance du terrain.

Points à améliorer repérés

Les jurys ont relevé un manque commun de réflexivité dans les rapports les plus fragiles. Ainsi, ils tendent à décrire les missions exercées sans en dégager une analyse distanciée ni établir de liens explicites entre les actions menées et les compétences acquises.

Les propos restent souvent trop généralistes et les illustrations concrètes insuffisamment explicitées au regard des gestes professionnels propres à la spécialisation visée.

L'identification des obstacles rencontrés et des ajustements opérés est également peu présente.

Recommandations

À la lumière des observations effectuées, le jury recommande de :

- Dépasser la simple énumération des missions pour proposer une véritable mise en perspective : identifier les réussites, les points de vigilance, l'analyse de l'expérience au regard des compétences de formateurs ainsi que les perspectives de développement professionnel.
- Montrer en quoi les expériences professionnelles nourrissent l'expertise dans le champ de spécialisation visé.
- Rédiger avec un haut niveau d'exigence dans la maîtrise de la langue écrite : syntaxe, orthographe, lexique professionnel et clarté du style.

II. Épreuve 1 – séquence 2 – séance de formation professionnelle collective

Déroulement de l'épreuve :

Il s'agit de l'observation par le jury d'une séance de formation professionnelle collective menée par le candidat dans le domaine de la spécialisation visée.

Durée : 60 minutes.

L'action de formation professionnelle collective observée est réalisée par le candidat auprès d'un groupe d'enseignants en formation initiale ou en formation continue.

Les attendus de l'épreuve :

Cette épreuve permet au jury d'évaluer la capacité du candidat à :

- Mettre en œuvre des techniques d'animation diversifiées permettant la participation active de tous ;
- Proposer des démarches, outils, supports didactiques et pédagogiques utiles pour la problématique travaillée ;
- Mobiliser des références théoriques et pédagogiques propres à la spécialisation visée ;
- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant le traitement de la problématique ;
- Recentrer les échanges en permettant la circulation de la parole et la participation active de manière à faire avancer le traitement de la problématique ;
- Observer, analyser des éléments de pratique professionnelle du public cible pour conseiller et le cas échéant aider à réajuster les pratiques ;
- Établir des liens avec les autres domaines d'apprentissage ;
- Accepter la controverse professionnelle.

ANALYSE QUALITATIVE – ÉPREUVE 1, SÉQUENCE 2 : SÉANCE DE FORMATION PROFESSIONNELLE COLLECTIVE

Points positifs repérés

Les jurys ont valorisé la qualité relationnelle des candidats avec les stagiaires, propice à leur engagement. Pour les meilleurs, les supports de présentation sont clairs et pertinents ; le recours aux outils numériques contribue à dynamiser les séances. L'utilisation de vidéos constitue un bon levier pour donner à analyser les situations d'apprentissage en lien avec la spécialisation.



Points à améliorer repérés

Les jurys convergent sur plusieurs fragilités communes :

- un enchaînement trop rapide des activités et des techniques d'animation ne permettant pas un approfondissement suffisant ;
- Une gestion du temps perfectible, notamment dans les phases de mise à distance et de retour critique ;
- Une identification insuffisante des cadres théoriques convoqués ;
- Une réflexion insuffisante sur la transférabilité des situations vécues au cours de la formation dans le contexte de la classe ;
- Le recours trop systématique à l'exposé dialogué qui limite l'engagement effectif des participants ;
- Le choix des situations et des outils proposés pas suffisamment ancré ou ciblé dans les spécificités du contexte.

Recommandations

Plus encore que les épreuves du CAFIPEMF généraliste, l'épreuve de spécialisation exige que le candidat soit déjà engagé dans une pratique experte du domaine visé, adossée à des références théoriques solides et à une capacité d'animation de formation éprouvée.

Le jury recommande de :

- Problématiser le sujet de formation en identifiant les mots-clés et les gestes professionnels à développer dans la spécificité de chaque domaine ;
- Diversifier les postures et stratégies d'animation ;
- Se décentrer des contenus prévus pour prendre en compte l'expérience et les préoccupations des participants ;
- Gérer le temps de manière plus rigoureuse pour permettre aux formés d'approfondir et de consolider leurs acquis ;
- Ne pas se disperser dans une multitude d'activités sans lien ;
- Cibler des outils pertinents et directement mobilisables.

III. Épreuve 1- séquence 3 : entretien avec le jury

Déroulement de l'épreuve :

Un entretien est mené entre le jury et le candidat suite à la formation professionnelle collective menée par ce dernier.

Durée : 60 minutes.

L'entretien avec le jury est immédiatement consécutif à la séquence 2. Le candidat dispose d'une pause de 15 minutes entre la séquence 2 et la séquence 3 de l'épreuve.

Cet entretien permet au candidat d'explicitier ses intentions mises en œuvre dans la séquence 2 et de présenter son rapport d'activités.

Le questionnement du candidat par le jury dépasse le cadre de la formation observée et permet d'apprécier l'expertise professionnelle et les connaissances pédagogiques et didactiques du candidat dans le domaine correspondant à la spécialisation visée.

Les attendus de l'épreuve :

Cette épreuve permet au jury d'évaluer la capacité du candidat à :

- Concevoir, organiser et animer une action de formation ancrée dans une problématique professionnelle liée à la spécialisation visée ;
- Inscrire son action de formation dans le cadre des programmes d'enseignement, du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et des attendus institutionnels liés au contexte d'exercice des enseignants en formation ;
- Explicitier les intentions mises en œuvre dans la séance de formation professionnelle observée ;
- Faire preuve d'expertise professionnelle et de connaissances pédagogiques et didactiques propres à la spécialisation visée ;
- Conduire une analyse distanciée de la formation ;
- Présenter son rapport d'activités ;
- Répondre de façon experte et concise au questionnement du jury ;



- Faire preuve d'écoute, de sens du dialogue et de la controverse professionnelle ;
- Inscrire sa pratique dans une visée de développement professionnel des publics auxquels il s'adresse ;
- Entendre et intégrer les remarques des examinateurs pour revisiter le cas échéant la séance de formation professionnelle conduite.

ANALYSE QUALITATIVE – ÉPREUVE 1, SÉQUENCE 3 : ENTRETIEN AVEC LE JURY

Points positifs repérés

Les candidats font preuve d'aisance à l'oral et d'une écoute active. La présentation du contenu de la formation est globalement bien décrite et argumentée. Une lucidité bienvenue sur ses propres marges de progrès a également été relevée, témoignant d'une capacité d'analyse honnête de sa pratique.

Points à améliorer repérés

Les jurys signalent un manque commun de références et d'appuis théoriques et réglementaires solides, limitant la portée des analyses produites.

Les réponses aux questions du jury restent parfois imprécises, noyées dans des digressions ou insuffisamment ancrées dans les spécificités didactiques et pédagogiques du domaine de spécialisation.

La maîtrise des enjeux propres à chaque spécialité — didactique de l'oral et développement de l'enfant en maternelle, fondamentaux disciplinaires en EPS — demeure à consolider.

Recommandations

Les membres du jury font les recommandations suivantes :

- Répondre aux questions du jury de manière concise, précise et argumentée, en mobilisant des références théoriques et institutionnelles maîtrisées ;
- Développer son expertise professionnelle par un approfondissement des connaissances théoriques, pédagogiques et didactiques spécifiques à la spécialisation ;
- S'entraîner à réviser et ajuster une séance de formation en fonction des remarques ou des réactions observées ;
- Prendre en compte la contrainte temporelle d'une heure pour faire des choix cohérents et justifier ses « non-choix » lors de l'entretien.

Conclusion

La session 2026 du CAFIPMF offre au jury l'occasion de réaffirmer, avec toute la bienveillance qui caractérise l'esprit de cette certification, ce qui fonde l'exigence qui lui est attachée.

La réussite à cette épreuve ne procède pas d'une préparation centrée sur les seules modalités de l'examen. Elle est le prolongement naturel d'un parcours professionnel déjà engagé, dans lequel le candidat a progressivement construit des gestes professionnels : une analyse fine et distanciée des pratiques enseignantes, une maîtrise didactique et pédagogique nourrie par la recherche et les textes institutionnels, une capacité à mener un accompagnement structuré, bienveillant et exigeant à la fois, et une posture réflexive qui s'est installée durablement dans son rapport au métier.

Le résultat de la session 2026 — 9 admis sur 25 présents — doit être une invitation à mieux accompagner les candidats en amont de leur engagement dans la certification. Il rappelle, à ce titre, l'importance de la visite-conseil préalable. Un candidat qui reporte son inscription pour consolider encore son expertise ne recule pas ; il investit dans la qualité de sa future certification.

Les candidats admis lors de cette session ont su incarner ce que le jury attend : dépasser la posture de l'enseignant pour assumer pleinement celle du formateur, articuler théorie et pratique avec conviction, analyser la pratique d'un collègue avec rigueur et bienveillance, et formuler des conseils opérationnels étayés par des références solides et maîtrisées. C'est cette articulation — entre expertise didactique, posture réflexive et engagement au service du développement professionnel des pairs — qui définit le maître formateur et qui garantit, en dernière instance, la qualité de la formation des enseignants du premier degré, au bénéfice de tous les élèves.

